



Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le 30/6/2026
ID : 048-200069151-20260625-DELIB_2026_106-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 25 juin 2026 à 18 heures

Date de Convocation 18 juin 2026

Membres en exercice : 37	L'an deux mille Vingt-six et le 25 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI,
Présents : 26	
Votants : 32	
Pour : 32	
Contre : 0	
Abstention : 0	
	Présents : Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER, Serge GRASSET, Alain CHMIEL, Jérôme VIEILLEDENT, David HERRARD, Eric DESCOTTE, Vincent PRATLONG, François ROUVEYROL, Francis DURAND, Emmanuel ADELY, Michel BROUILLET, Marie CLEMENT, Hélène CUPILLARD, Catherine DURAND, Sarah GALLAS, Alain GERMANAUD, Caroline JASSIN, Pascale LANGLOIS, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN, Audrey MATHIEU, Karine MIANE-HUC, Anny MIAZGOWSKI, Jean-Luc MICHEL, Cédric PLANTIER,
	Représentés : Damien ARMAND pouvoir à Eric DESCOTTE, Odile BEAUMEL pouvoir à Jérôme VIEILLEDENT, Michel COMMANDRE pouvoir à David HERRARD, Guillaume MARTIN pouvoir à Claudie MARTIN, Daniel MICHELOU pouvoir à Jaclyn MALAVAL, Gilles VERGELY pouvoir à Jean-Luc MICHEL,
	Excusés : Matthieu PASCUAL, Damien ARMAND, Odile BEAUMEL, Michel COMMANDRE, Guillaume MARTIN, Daniel MICHELOU, Christophe PRADEILLES, Gilles VERGELY
	Absents : Robert LITCHE, Eric PELAT, Emmanuelle ROBERT
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Madame Sarah GALLAS

DELIB-2026-106 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir entendu la présentation de la décision modificative n°1 de 2026 du Budget principal de la Communauté de communes et de ses grands équilibres, qui se présentent comme suit :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Cette décision modificative n° 1 de 2026 s'équilibre en section de fonctionnement à – 21 327,60 €, portant à 7.721 697,40€ le budget total de la section de fonctionnement en 2026.

La décision modificative consiste en premier lieu à un ajustement nécessaire des charges de gestion générale liées à des contrats de prestation services, à une baisse des concours divers et une augmentation des charges énergétiques. La hausse des frais de personnels est quant à elle notamment liée à un réajustement des cotisations versées aux organismes sociaux (COS LR). Les autres charges de gestion courante et les atténuations de produits ont été réévaluées à la baisse en fonction des notifications définitives reçues après le vote du budget 2026 (cotisations syndicales, SDIS...) :

DÉPENSES	BP 2026		
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	560 121,65	- 24 497,28	535 624,37
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 413 500,00	11 013,48	2 424 513,48
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	1 637 357,07	3 052,71	1 640 409,78
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 086 750,03	- 10 896,51	2 075 853,52
66 - CHARGES FINANCIÈRES	70 500,00		70 500,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 078,20		55 078,20
042 - SECTION À SECTION	695 000,00		695 000,00
023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	224 988,05		224 988,05
Total dépenses de fonctionnement	7 743 295,00	- 21 327,60	7 721 967,40

Les principaux ajustements en recettes concernent la fiscalité avec des réévaluations en fonction des notifications reçues de l'État, après le vote du budget intervenu le 19 février 2026 (états 1259) :

RECETTES	BP 2026	DM N°1	TOTAL 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	404 352,35		404 352,35
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	945 000,00		945 000,00
73 - IMPÔTS ET TAXES	916 934,90	4 984,41	921 919,31
731- FISCALITE LOCALE	3 284 152,92	- 20 995,00	3 263 157,92
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 637 009,02	-8 694,00	1 628 315,02
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	184 893,04		184 893,04
013 - ATTÉNUATION DES CHARGES	50 952,77	3 376,99	54 329,76
042 - SECTION À SECTION	320 000,00		320 000,00
Total recettes de fonctionnement	7 743 295,00	- 21 327,60	7 721 967,40

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette décision modificative s'équilibre en section d'investissement à + 19 819,12 €, portant à 3.319 886,12 € le budget total de la section d'investissement en 2026.

Les principaux ajustements en dépenses sont les suivants :

- + 16 374,68 € pour l'acquisition du logiciel métier BL-RH et du matériel informatique
- + 2 214,44 € de dotations de compensation issues de la CLECT
- + 1.530,00 € pour le matériel intercommunal,
- - 1500,00 € pour les travaux divers,
- - 300,00 € pour les locaux communautaires,

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 30/6/26

Berger
Levrault

ID : 048-200069151-20260625-DELIB_2026_106-DE

Chapitre	BP 2026	DM 1	TOTAL 2026
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	178 414,50		178 414,50
040- section à section	320 000,00		320 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	185 988,41		185 988,41
204- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	83 899,00	2 214,44	86 113,44
1503 - MATERIEL INTERCOMMUNAL	6 000,00	1 530,00	7 530,00
1506 – TRAVAUX DIVERS	153 191,33		153 191,33
1507 – HABITER MIEUX	9 000,00		9 000,00
1801 - AIDE AUX ENTREPRISES	313 209,00		313 209,00
1805 –EQUIPEMENTS SPORTIFS	37 987,72		37 987,72
1808 – CHARTE SIGNALÉTIQUE GRAND SITE	42 200,00		42 200,00
1903 – LOCAUX CC	6 000,00	-300,00	5 700,00
2102 –NOUVEAUX LOCAUX COMMUNAUTAIRES	37 500,00		37 500,00
2501 – CRECHE DE FLORAC	18 568,52		18 568,52
2202 – UNITE VINIFICATION	12 000,00		12 000,00
2502 – MICRO CRECHE	1 778,66		1 778,66
2503 - LAEP	3 865,48		3 865,48
9012 -INFORMATIQUE LOGICIELS	25 720,00	16 374,68	42 094,68
9050 – RECUPERATEUR EAUX DE PLUIE CAUSSE MEJEAN	1 858 454,38		1 858 454,38
Total dépenses d'investissement	3 300 067,00	19 819,12	3 319 886,12

Le principal ajustement en recettes concerne les crédits ouverts au titre du FCTVA, en raison notamment des nouvelles périodicités de versements instaurées par la loi de Finances pour 2026 :

Chapitre	BP 2026	DM 1	TOTAL 2026
021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	224 988,05		224 988,05
040- section à section	695 000,00		695 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	211 257,36	21 124,49	232 381,85
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	166 892,32	- 1305,37	165 586,95
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 565,00		
204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 400,00		
45829050 – RECUPERATEUR EAUX DE PLUIE SUR CAUSSE MEJEAN	1 997 964,27		
Total recettes d'investissement	3 300 067,00	19 819,12	3 319 886,12

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la décision modificative n°1 de 2026 du Budget principal, ainsi proposée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

Le Président,
Daniel GIOVANNACCI



Le secrétaire de séance,
Sarah GALLAS

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.